Résolution sur la menace que représente la résistance aux antimicrobiens pour la santé publique

2011/2848(RSP) - 27/10/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui s'est tenu le 26 octobre 2011 à la suite des questions orales O-000214/2011 au Conseil et O-000215/2011 à la Commission sur la menace pour la santé publique de la résistance aux antimicrobiens, le Parlement européen a adopté une résolution commune préparée par sa commission de l' environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire sur le même thème.

Les députés rappellent que la résistance antimicrobienne est un problème important qui demeure, dans une large mesure, sans solution et représente désormais une menace pour la santé publique en Europe et dans le monde, en ce qu'elle implique des traitements plus longs et plus complexes, une réduction de la qualité de la vie, un risque accru de décès (25.000 patients meurent chaque année, dans l'Union européenne, d'une infection due à des micro-organismes résistants), un surcroît de dépenses de santé et des pertes de productivité se chiffrant au minimum à 1,5 milliard EUR par an. Ils demandent donc que soient consentis de nouveaux efforts dans la lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens en médecine humaine, en mettant l'accent, par ordre de priorité, sur:

- l'usage prudent des agents antimicrobiens chez l'être humain et chez l'animal, réservé aux seuls cas dans lesquels ils sont réellement indispensables pour le traitement de telle maladie, selon un dosage, des intervalles entre les prises et une durée appropriés,
- le suivi et la surveillance des résistances antimicrobiennes,
- la recherche et la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens et de solutions de remplacement;
- la synergie avec les mesures destinées à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans la médecine vétérinaire, l'alimentation animale et les cultures agricoles,

Le Parlement invite ainsi la Commission à soumettre sans tarder un cadre législatif de lutte contre la résistance antimicrobienne, en encourageant les initiatives favorables à une «utilisation responsable» et en promouvant leur diffusion et la communication à leur propos.

Utilisation prudente des agents antimicrobiens : le Parlement réaffirme l'urgence d'agir pour éviter de nouveaux phénomènes de prolifération de micro-organismes résistants, l'objectif ultime étant que les antimicrobiens demeurent un outil efficace pour combattre la maladie, tant chez les animaux que chez l'homme.

Il invite la Commission à soumettre des propositions visant à **réduire sensiblement l'usage des antibiotiques** ainsi qu'à concevoir et à définir des principes généraux et des bonnes pratiques applicables à l'usage prudent des agents antimicrobiens.

Il rappelle au passage que les antibiotiques et leurs effets sont l'objet de nombreuses idées fausses (53% des Européens pensent encore que les antibiotiques tuent les virus et que 47% les croient efficaces contre le rhume et la grippe). Des mesures s'imposent dès lors pour sensibiliser le public. Á cet effet, les députés approuvent la Journée européenne de sensibilisation au bon usage des antibiotiques organisée chaque année le 18 novembre. De même, il invite la Commission à examiner le problème de l'usage et de la vente inappropriés d'agents antimicrobiens, avec ou sans ordonnance, dans toute la chaîne – du médecin jusqu'au patient en passant par le pharmacien.

Suivi et surveillance des résistances antimicrobiennes : le Parlement souligne l'importance d'un système performant de suivi et de surveillance afin de rassembler des données fiables et comparables sur la sensibilité des pathogènes aux agents antimicrobiens. Il se félicite, par conséquent, du travail initié par le système européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (EARSS) et par l'organe européen de surveillance de la consommation d'antimicrobiens en médecine vétérinaire (ESVAC), et aujourd'hui poursuivi par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour collecter des données de haute qualité, comparables et de portée européenne sur la résistance aux antimicrobiens, en soulignant toutefois **qu'il subsiste dans certains pays de nombreuses carences dans l'accès aux données et la qualité de ces données**. La Commission, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et les autres agences concernées de l'Union sont donc invités à travailler en synergie en vue de développer un système de contrôle harmonisé et intégré pour la résistance aux antimicrobiens et l'usage d'antimicrobiens en Europe.

Nécessité de chercher et de mettre au point de nouveaux agents antimicrobiens et des solutions de remplacement : constatant que le décalage croissant entre la fréquence des infections causées par des micro-organismes résistants et la réduction des travaux de recherche, le Parlement invite la Commission à formuler des propositions, en passant par un cadre réglementaire ou par tout autre type de mesures, pour inciter, ou engager davantage, l'industrie pharmaceutique à accroître les investissements dans la recherche et dans la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens et d'autres solutions de remplacement.

Démarche holistique : plus globalement, le Parlement invite la Commission à faire en sorte que la lutte contre la résistance antimicrobienne et la promotion de la santé publique s'inscrivent dans une démarche holistique.

Á cet effet, il invite la Commission à :

- combler le manque d'information sur l'usage à l'échelle européenne des antibiotiques à usage vétérinaire en collectant des données de grande qualité, comparables et spécifiques aux espèces pour chaque État membre;
- présenter des propositions législatives en faveur de la renonciation progressive à l'emploi prophylactique d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage;
- mettre en place des bonnes pratiques pour l'élevage animal, permettant de réduire le risque de résistance antimicrobienne;
- promouvoir la recherche sur les conséquences de l'exposition à long terme aux résidus pharmaceutiques à travers l'eau et le sol;
- favoriser l'usage dans l'agriculture d'antibiotiques «de dernier recours» destinés à lutter contre des agents pathogènes humains problématiques.

Coopération internationale : enfin, le Parlement invite la Commission à intensifier sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Office international des épizooties (OIE) et les autres parties et organisations compétentes au niveau international, et à veiller à ce que des ressources financières et humaines soient disponibles en suffisance pour mettre en œuvre les stratégies pertinentes.